

Séance publique du lundi 26 juillet 2010



Convoqué le mardi 20 juillet 2010, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salles des Rencontres, le lundi 26 juillet 2010 à 16H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Marie-Josée AUGÉ CAUMON, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Fattana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magahe COUVERT, Michael DELAFOSSE, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Georges FRECHE, Nathalie GAUTIER-MEDEIROS, Jean-Louis GELY, Armand JULBIN, Catherine LABROUSSE, Max LEVITA, Hélène MANDROUX, Jacques MARTIN, Nadia MIRAÛL, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Amina BENOUEARGHA-JAFFIOL, Sophie BONIFACE-PASCAL, Perla DANAN, Jacques DOMERGUE, Laure FARGIER, Richard MAILHE, Hervé MARTIN, Stéphane MELLA, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Jacques TOUCHON, Patrick VIGNAL

Absents :

Mustapha MAJDOUL, Martine PETTOUT, Francis VIGUË, Albert ZYLBERMAN

Montpellier Grand Coeur Secteur "Ilot Vergnes" (rue Adam de Craponne) Prise en considération d'un projet d'aménagement Instauration d'un périmètre d'étude (Art. L.111-10 du code de l'urbanisme)

Au nom de la Commission, Philippe SAUREL rapporte :

Suite à une étude urbaine sur la mutabilité du tissu urbain ancien, le secteur des anciennes menuiseries Vergnes a été identifié car le potentiel de mutation d'une ancienne friche artisanale et, par nature, important et qu'il ne peut se faire qu'en mettant en regard sa fonction culturelle actuelle avec un développement cohérent et harmonieux de l'ensemble de son contexte urbain.

Situé dans le faubourg Figuerolles (quartier centre), l'îlot Vergnes est un ancien site artisanal du XIXe siècle devenu lieu culturel important, avec notamment le théâtre de La Vista.

Il s'agit d'un secteur peu ou mal bâti susceptible de muter à court ou moyen terme.

Pour envisager l'avenir de ce site, il est nécessaire de prendre en considération:

- Les besoins de la structure culturelle, pour pouvoir éventuellement dimensionner l'évolution de son emprise en fonction d'un projet global sur le quartier,
- Un aménagement urbain permettant une densification de l'îlot, dans une démarche de renouvellement urbain, et une intégration dans la trame viaire du faubourg pour améliorer le fonctionnement urbain.
- La faisabilité économique et opérationnelle, indispensable à la pérennisation souhaitée de la fonction urbaine actuelle.

L'objectif est d'aider les porteurs de projets à prendre conscience du potentiel de ces secteurs et à concevoir des projets s'inscrivant dans une dynamique partagée avec les parcelles voisines qui, elles aussi, muteront dans les années à venir. Pour ce faire, la Ville a besoin de disposer d'études de simulation d'évolution de programme et de forme urbaine de ces îlots.

Afin de ne pas compromettre la faisabilité des opérations d'aménagement futures et de ne pas rendre plus onéreuse leur réalisation, il s'avère dès aujourd'hui nécessaire d'instituer un périmètre d'étude au sens de

l'article L. 111-10 du code de l'urbanisme. La délimitation précise du périmètre est jointe en annexe de la présente délibération.

Cette disposition permettra à la collectivité, le cas échéant, d'opposer un sursis à statuer aux demandes d'autorisation de travaux, de constructions ou d'installations qui pourraient porter préjudice à la mise en œuvre du projet d'aménagement qui sera envisagé.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- de prendre en considération la mise à l'étude de l'ilot ,
- d'instituer un périmètre d'étude, ci annexé, délimitant les terrains concernés par l'opération conformément aux dispositions de l'article L. 111-10 du code de l'urbanisme.
- d'autoriser Mme le Maire, son représentant, ou Monsieur l'Adjoint délégué, à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Le Conseil adopte

**Pour Madame le Maire,
Monsieur le Premier Adjoint**



Serge FLEURENCE

Publiée le : 27/04/2010

